



Formation professionnalisante, innovation technologique et sociale – leviers clés pour répondre aux conséquences sociales et économiques de la crise du Covid-19

Déclaration commune

Préambule

Danone et l'UITA partagent le constat que, au-delà des effets tragiques de la crise sanitaire sur la santé d'un grand nombre, les conséquences économiques et les conséquences sur le niveau de vie qui découlent de l'épidémie de Covid-19 concerneront une large population et seront potentiellement durables.

Des points de vue économique autant que social, la crise a déjà entraîné des difficultés accrues au sein de nos sociétés parmi les plus exposé-e-s, notamment les femmes, les migrants ainsi que ceux qui souffrent d'un racisme systémique et de discrimination, les travailleurs-euses précaires, les travailleurs-euses des secteurs « essentiels » durant l'épidémie de Covid-19, et les plus pauvres.

Une forte dégradation économique et sociale est probable. Elle pourrait durer jusqu'en 2022 et, dans certains secteurs économiques, plus longtemps.

L'UITA et Danone reconnaissent conjointement la contribution exceptionnelle des salarié-e-s de Danone pendant cette période qui a mis en question la chaîne alimentaire mondiale. Assurer la continuité des opérations dans des circonstances où les salarié-e-s et leurs familles étaient confrontés à des risques sanitaires a nécessité des mesures exceptionnelles de la part de Danone, afin de répondre à ces risques au mieux. De manière générale, les syndicats affiliés à l'UITA reconnaissent et se félicitent que l'entreprise ait mis en œuvre des mesures appropriées pour réduire les risques sanitaires et les frais de santé pour les salarié-e-s de Danone et leurs familles, et apporté la sécurité économique durant la période la plus difficile de l'épidémie.

Conséquences économiques et sociales spécifiques sur l'industrie alimentaire et des boissons, et sur Danone en particulier

- Impacts immédiats du confinement imposé par les pouvoirs publics sur le marché pour les produits Danone ;
- Impact potentiel et incertitude de long terme liés aux changements d'habitudes de consommation quand les restrictions du confinement sont levées ;
- Baisse générale de la demande, et baisse correspondante de la production résultant de la récession économique mondiale qui est attendue à la suite de la crise sanitaire mondiale ;
- Accélération des défis structurels auxquels l'industrie alimentaire faisait face avant l'épidémie de Covid-19. Ceux-ci comprennent, sans s'y limiter, le changement des comportements d'achat des consommateurs, la transition d'un modèle linéaire à un modèle circulaire de gestion des emballages, les enjeux plus larges de l'impact de la chaîne alimentaire sur l'environnement, et notamment la tendance à l'achat de denrées alimentaires et de boissons produits et transportés localement, et les effets du Brexit, en particulier en Europe.

Principes partagés

Danone et l'UITA sont attachés à l'engagement fort dans le "double projet économique et social" qui a été initié en 1972 et valorise à la fois la santé économique de l'entreprise, et l'impact social et matériel de celle-ci sur ses salarié-e-s, son éco-système et la société au sens large. En Juin 2020, l'entreprise est devenue une "Entreprise à Mission", intégrant ainsi le "double projet économique et social" dans sa constitution.

Danone et l'UITA partagent la conviction qu'en général, et en particulier dans la période à venir, un dialogue constant, concret et sincère entre Danone et les syndicats affiliés à l'UITA qui représentent les salarié-e-s de Danone dans le monde est un élément critique. Ce dialogue doit limiter au minimum les conséquences négatives sur le niveau de vie des salarié-e-s de Danone et sur celui des autres salarié-e-s de la chaîne de valeur mondiale de Danone.

Actions concrètes

Les équipes de management de Danone et les syndicats affiliés à l'UITA s'assureront d'une compréhension complète et commune et de l'application des accords existants entre l'UITA et Danone.

Face à l'accélération probable de la transformation des formes de travail et des opportunités de métiers au sein de l'entreprise, Danone et l'UITA vont aussi rechercher un accord sur des champs nouveaux, pour assurer que les salarié-e-s actuels et futurs aient l'accès le plus large possible aux opportunités d'emploi dans l'avenir.

Comme pour les accords UITA/Danone existants, rien dans les accords à venir entre Danone et l'UITA ne pourra remettre en question ou affaiblir les accords locaux ou nationaux qui existent entre les syndicats affiliés à l'UITA et le management local ou national de Danone.

La priorité d'un nouvel accord UITA/Danone sera d'assurer, quand des changements affectant l'emploi qualitativement ou quantitativement sont proposés, que le repositionnement interne au sein de Danone soit priorisé. Un tel accord devrait être centré sur des programmes de formation qui donnent l'opportunité et le temps aux salarié-e-s d'acquérir des compétences qui puissent faciliter le repositionnement interne, et qui puissent aussi être valorisées et utiles sur le marché de l'emploi au sens large.

Danone et l'UITA souhaitent construire ce nouvel accord sur des programmes innovants de formation professionnalisante, dans le but principal de renforcer la sécurité de l'emploi, et une meilleure sécurité de revenu pour l'avenir. Pendant la durée de ces programmes de formation, qui pourra être significative, Danone assurera aux salarié-e-s concernés la conservation de leur contrat de travail, de leur salaire, et des avantages associés. Tous ces programmes auront pour but de renforcer la sécurité de l'emploi pour ces salarié-e-s à travers le repositionnement interne, et un meilleur accès aux opportunités d'emploi sur le marché de l'emploi au sens large.

Le possible accord centré sur des programmes de formation professionnalisante cherchera à identifier les salarié-e-s de Danone les plus exposés et les plus à risque. Les critères d'identification des salarié-e-s les plus à risque pourront être, sans s'y limiter, es niveaux les plus faibles de qualification et de salaire, les femmes ou les populations soumises à des formes de racisme systémique ou de discrimination.

Etapes suivantes

Danone et l'UITA, en consultation avec les syndicats qui lui sont affiliés et qui représentent les salarié-e-s de Danone, vont poursuivre le développement d'une réponse efficace et innovante aux défis potentiels majeurs dans les domaines économique et social qui découlent de la crise mondiale du Covid-19.

Dans les prochains mois, Danone et l'UITA chercheront à négocier un accord international qui aura pour but de soutenir les efforts des équipes de management de Danone et des syndicats affiliés à l'UITA, localement ou au niveau national, pour répondre efficacement à ces défis.